

BUREAU DU 15 OCTOBRE 2025
PROJET PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Validation du compte-rendu du bureau du 3 septembre 2025 (PJ2)

Partie délibérative :

- III. Dispositif pédagogique et de financement Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, année scolaire 2025-2026 (PJ3)
- IV. Portage et participation financière du Géoparc aux dans les « Classes de Lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais » pour les écoles primaires du territoire
- V. Convention de coordination et partage des missions pour la gestion des systèmes d'endiguement sur la Commune d'Abondance (PJ4)
- VI. Demande d'aides pour les actions B1-5C, B1-5D et B1-5L du contrat de rivières portant sur les travaux de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine
- VII. Démarrage étude eau agricole sur le BV des Dranses / SE Lémanique portée et financée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (PJ5)
- VIII. Avis sur la modification du PLUi H de la CCHC (PJ6)
- IX. Approbation d'une convention cadre avec le CDG 74 (PJ7)
- X. Modification du tableau des effectifs
- XI. Réponse à l'appel à projet du LEADER du Nord des Alpes « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable »

Partie informative :

POLITIQUES CONTRACTUELLES

- XII. Information sur le projet de Modélisation d'Agroécosystèmes résilients pour Gérer les Invasifs dans un contexte de Changement Climatique (MAGICC)

ADMINISTRATION GENERALE

- XIII. Ordre du jour du Comité Syndical du 6 novembre 2025
- XIV. Ordre du jour de la conférence des élus du Chablais

GEOPARC

- XV. Note d'information Géoparc : bilan de l'année scolaire et participation aux fouilles archéologique de Rives (PJ8 et PJ9)
- XVI. Retour sur la commission Géoparc (PJ10)

DIVERS

- XVII. Agenda
- XVIII. Questions diverses

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente
THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président
CHESSEL Pascal, 3^{ème} Vice-président
BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
DENNE Jean-Claude
COLOMER Gérard
ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération
TRABICHET Yannick, Présidente CCHC

Absents/excusés :

MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président
LEI Josiane, Présidente CCPEVA

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

- **D37_OCT2025 - Dispositif pédagogique et de financement Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, année scolaire 2025-2026**
- **D38_OCT2025 - Portage et participation financière du Géoparc dans les « Classes de Lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais » pour les écoles primaires du territoire**
- **D39_OCT2025 - Convention de coordination et partage des missions pour la gestion des systèmes d'endiguement sur la Commune d'Abondance**
- **D40_OCT2025 - Demande d'aides pour les actions B1-5C, B1-5D et B1-5L du contrat de rivières portant sur les travaux de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine**
- **D41_OCT2025 - Approbation d'une convention avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) pour l'échange de données relatives à l'étude des besoins en eau à usage agricole sur le bassin versant des Dranses et du sud Est lémanique**
- **D42_OCT2025 - Avis sur la modification de droit commun n° 3 du PLUi-H de la CCHC**
- **D43_OCT2025 - Approbation d'une convention cadre avec le CDG 74**
- **D44_OCT2025 - Modification du tableau des effectifs**
- **D45_OCT2025 - Réponse à l'appel à projet du LEADER du Nord des Alpes « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable »**

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Bureau désigne Mme Marie-Pierre BERTHIER secrétaire de séance.

II. Validation du compte-rendu du bureau du 3 septembre 2025

Le compte rendu est validé.

III. Dispositif pédagogique et de financement Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, année scolaire 2025-2026

Madame Marie-Pierre BERTHIER, Vice-présidente en charge du Géoparc et rapporteur rappelle que, depuis la labellisation du Géoparc mondial UNESCO en 2012, les actions éducatives sont un des piliers principaux du Géoparc du Chablais.

Dans ce contexte, le Géoparc a pour objectif de valoriser tous les patrimoines du Chablais : géologique, naturel, culturel et humain, ainsi que de sensibiliser les jeunes générations à l'environnement et au développement durable.

Le Chablais est, en outre, un véritable terrain de jeu pour des activités pédagogiques : de nombreux exemples locaux permettent de transmettre les connaissances et compétences prévues par les programmes scolaires, avec des approches interdisciplinaires et des possibilités d'apprentissage « *sur le terrain* ». Dans ce cadre, le Géoparc a aussi pour objectif de sensibiliser les jeunes à leur environnement et aux richesses du territoire, afin qu'ils se les approprient et se sentent concernés par leur préservation.

Le Géoparc, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale et ses médiateurs, a développé un catalogue d'offres pédagogiques de sorties sur le terrain, d'ateliers et de séjours. Le catalogue, renouvelé régulièrement, est distribué chaque année à tous les établissements scolaires du Chablais, de la maternelle au lycée.

Dans la perspective de promouvoir les sorties proposées par le Géoparc et de faire bénéficier toute école du Chablais intéressée à découvrir son environnement proche, un nouvel accompagnement financier sera proposé aux écoles primaires chablaisiennes pour l'année 2025/2026.

Résumé de l'action « Dispositif pédagogique et de financement, Géoparc du Chablais 2025/6 »

Public cibles	Les élèves de primaire et d'élémentaire sur le temps scolaire
Bénéficiaires	Les écoles des 62 communes du Chablais
Nombre de classes financés	9 (pour l'année 2025/6)
Dépenses éligibles	100 % des sorties pédagogiques proposées dans le catalogue pédagogique du Géoparc, hors transport
Limite de financement	2 classes par école
Responsabilité	• L'école : encadrement de la sécurité des élèves • Le Géoparc (SIAC) n'intervient pas dans la gestion des élèves durant la sortie • Le Géoparc (SIAC) n'intervient pas dans l'organisation du transport des élèves

Modalités d'accès au soutien financier

- Les enseignants intéressés par ce soutien financier sont invités à transmettre leur projet pédagogique, avec un formulaire d'inscription, à la chargée de mission pédagogie du Géoparc pour évaluation. Une sélection de classes candidates éligibles sera réalisée sur la base de la date de demande jusqu'à la sélection de 9 classes.
- Une fois l'inscription validée, la chargée de mission Pédagogie effectue les derniers éléments de réservation pour la sortie souhaitée.
- En amont des sorties, une intervention en classe sera organisée par la chargée de mission Pédagogie du Géoparc afin de présenter le Géoparc, faire découvrir les géosites, sensibiliser aux patrimoines du territoire et de préparer les élèves aux sorties à venir.
- En fin d'année scolaire, les bénéficiaires du dispositif présenteront une restitution de leur sortie lors de la Semaine du Géoparc. Les élèves auront la liberté de choisir le format de restitution, afin de valoriser leur créativité et leurs apprentissages.
- Lors des restitutions organisées, le Géoparc pourra produire du contenu photo et/ou vidéo afin de valoriser les activités et pour favoriser un partage des découvertes sur les réseaux sociaux et supports de communication du Géoparc. Toutes les prises de vue se feront dans le respect des élèves et de leur image conformément à la réglementation en vigueur.

La chargée de mission pédagogie sera à disposition pour un accompagnement technique dans la construction du projet pédagogique, les aspects logistiques et la communication du projet. L'école doit être en capacité d'avancer les frais et de régler les factures dans leur totalité avant de recevoir le soutien financier.

Budget

Nbre de médiateurs pour 30 élèves	Coût d'une sortie à la journée / €	Nombre de classes
2	250 par médiateur	9

Total budget maximale estimé pour le soutien financier 2025/6, hors transport : $2 \times 250 \times 9 = 4\,500$ €

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** le dispositif pédagogique et de financement Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, Année scolaire 2025-2026.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

IV. Portage et participation financière du Géoparc aux dans les « Classes de Lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais » pour les écoles primaires du territoire

Madame Marie-Pierre BERTHIER, vice-présidente en charge du Géoparc et rapporteur, rappelle les recommandations issues de la dernière revalidation du label Géoparc mondial UNESCO en 2024, spécifiquement la recommandation pour un renforcement de l'intérêt porté au Léman et à sa valorisation par le Géoparc.

Durant l'année scolaire 2024/2025, une démarche pédagogique multidisciplinaire a été testée par l'ASL et le CPIE pour donner aux enfants le « *goût du lac* ». Il est proposé de faire évoluer ce dispositif qui conjugue une approche scientifique avec des pratiques ludiques et artistiques autour du Léman, tout en s'appuyant sur les programmes scolaires, dans une offre pédagogique pérennisée : « les Classes de Lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais ».

L'opportunité a été présentée et discutée lors de la réunion de la Commission du Géoparc le 03/10/2025 ; celle-ci a donné un avis favorable à un portage fort et identifié de ce dispositif éducatif par le Géoparc mondial UNESCO du Chablais, assorti d'une participation pédagogique et financière importante.

Présentation du dispositif

Le programme « Classes de lac » est un programme d'ateliers, d'animations et d'activités centré sur le lac, réparti sur une année scolaire. Destinées aux élèves du primaire, les classes ont pour objet de partager la connaissance de toutes les richesses du Léman, ainsi qu'à sensibiliser à sa fragilité. Ce programme pourra toucher 8 classes primaires du Chablais par an, à travers un programme de 6 séances et avec une diversité d'intervenants : le Géoparc, l'INRAE, le CPIE, Water Culture et la CIPEL.

Informations clé

- Niveau : Cycle 3
- Période : une année scolaire
- Nombre de séances : 6 demi-journées par classe

Résumé des ateliers

Lieu	Thématique	Intervenant
En laboratoire	Découvrir les habitats du lac et le milieu scientifique	UMR CARTEL INRAE
En classe	Atelier artistique pour valoriser des connaissances appris et découvertes	Water Culture
Au bord du lac	Découvrir le Léman, les enjeux et les menaces	Géoparc / CIPEL
Au bord du lac	Sciences participatives pour estimer les quantités de plastique sur les plages, protocole Pla'stock	CPIE
Au bord du lac	Biodiversité et chaîne alimentaire	CPIE
A l'école	Restitution via une évènement organisé au sien de l'école	Enseignant(e)/ Géoparc / CPIE

A noter :

1. Ce dispositif éducatif sera intitulé « Les classes de lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais », conçu et animé par le CPIE.
2. L'objectif est de toucher un maximum de 8 classes par an.
3. Toute école primaire des 62 communes du Géoparc sera invitée à candidater pour participer au dispositif.
4. Afin de veiller à l'engagement et à l'investissement des enseignants bénéficiant de ce dispositif, ils seront invités à déposer un dossier de candidature pour postuler à participer aux « Classes de lac ».
5. En termes d'opérations, le CPIE assume la coordination et la logistique de la démarche pédagogique. Le Géoparc sera un intervenant scientifique et pédagogique, et sera aussi présent lors des journées de restitution à la fin de chaque projet.

Budget par classe

Action	Structure	Coût / €
Atelier laboratoire	UMR CARRETEL INRAE	1 324,50
Atelier artistique	Water Culture	451,00
Animation Géoparc	Géoparc UNESCO du Chablais	220,00
Animation CIPEL	CIPEL	220,00
Animations Pla'stock et biodiversité (2)	CPIE	730,00
Restitution	CPIE, Géoparc	580,00
Coordination & logistiques	CPIE	550,00
TOTAL		4 075,50

		Coût / €
Budget total		4 075,50
Autofinancement INRAE		1 324,50
Temps de travail Géoparc		440,00
Solde à financer par classe par le Géoparc		2 311,00

La Commission du Géoparc qui s'est tenue le 03/10/2025, après discussion, a donné un avis favorable au portage de cette nouvelle offre pédagogique ainsi qu'à une participation financière maximale qui s'élève à un solde total par classe de 2 311,00 € soit 18 488,00 € pour 8 classes. Dans le cas d'obtention d'autres sources de financement, ou de la sélection d'un nombre inférieur de classes après évaluation des dossiers de candidature, menant à une opération plus réduite, le solde à financer par le Géoparc sera diminué d'autant.

La participation active de la chargée de mission pédagogie du Géoparc est souhaitée, ainsi qu'une participation à la sélection des écoles candidates bénéficiant du dispositif par évaluation des dossiers.

En conclusion, le portage du Géoparc va :

- assurer le rayonnement de cette action « Classes de lac » pour faire bénéficier toutes les communes des rives du Léman, ainsi que l'ensemble du territoire du Géoparc ;
- renforcer les contenus scientifiques et pédagogiques partagés avec les jeunes du territoire ;
- mutualiser l'activité avec d'autres démarches pédagogiques du Géoparc ;
- accentuer la sensibilisation de l'ensemble de la population locale au Léman et à ses enjeux.

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** le portage et participation financière du Géoparc dans les « Classes de Lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais » pour les écoles primaires du territoire ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

V. Convention de coordination et partage des missions pour la gestion des systèmes d'endiguement sur la Commune d'Abondance

Monsieur Gil THOMAS, Vice-Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le SIAC, suite au transfert de compétence GEMAPI, est gestionnaire de trois systèmes d'endiguement dont deux sur la Commune d'Abondance : Les Canevières et Froggy. Il a été proposé à la Commune d'Abondance de conclure une convention de coordination et partage des missions au titre de ces ouvrages.

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2023-0021 du 16 novembre 2023 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte dénommé Syndicat Intercommunal du Chablais (SIAC) le transformant en un syndicat à la carte,

Vu les délibérations concordantes de transfert à la carte de la compétence GEMAPI par CCPEVA au SIAC à effet au 01/01/2024, notamment la totalité de l'item 5 relatif à la gestion des ouvrages de protection contre les crues,

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, dit décret Dignes, qui impose aux gestionnaires une importante remise aux normes des considérations sécuritaires et notamment le suivi, l'entretien, la réhabilitation et la gestion en crue de l'ouvrage en lien direct avec la gestion de crise à l'échelle locale et départementale.

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif aux missions de police générale du Maire (comprenant la prévention des inondations),

Vu les polices spéciales du Maire (en particulier la police de la conservation des cours d'eau non domaniaux, sous l'autorité du préfet) ainsi que les compétences locales en matière d'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-968 du 28 juin 2024 autorisant le système d'endiguement des Canevières sans travaux sur la commune d'Abondance en rive gauche de la Dranse d'Abondance au titre de l'article R.562-14 du Code de l'Environnement et dont le gestionnaire est le SIAC,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-969 du 28 juin 2024 autorisant le système d'endiguement de Froggy sans travaux sur la commune d'Abondance en rive droite du ruisseau de Froggy au titre de l'article R.562-14 du Code de l'Environnement et dont le gestionnaire est le SIAC,

Considérant que le SIAC, dans le cadre du contrat de rivière, avait anticipé ces obligations en entamant, via le contrat de rivière, le processus de régularisation des ouvrages du territoire pouvant être considérés comme système d'endiguement, nouvelle norme pour ces ouvrages.

Considérant que le SIAC a notamment fait réaliser les études de danger nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales permettant leurs exploitations légales. Ces autorisations ont été obtenues par les arrêtés préfectoraux du 28 juin 2024 susvisés, en ce qui concerne Les Canevières et Froggy,

Considérant que le Maire, responsable des missions de police générale définies à l'article L. 2212-2 du CGCT (comprenant la prévention des inondations) et des polices spéciales (en particulier la police de la conservation des cours d'eau non domaniaux, sous l'autorité du préfet) ainsi que ses compétences locales en matière d'urbanisme, doit :

- informer préventivement les administrés ;
- prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme et dans la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- assurer la mission de surveillance et d'alerte ;
- intervenir en cas de carence des propriétaires pour assurer le libre écoulement des eaux ;
- organiser les secours en cas d'inondation.

Considérant que l'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les pouvoirs de police du Maire mais lui facilite l'exercice de ses responsabilités en situation de crise. En effet, l'autorité compétente pour la GEMAPI, en tant que gestionnaire du « système d'endiguement » lorsque le territoire bénéficie de la protection contre les inondations qui est apportée par des digues, a aussi pour mission d'informer le maire et la préfecture sur les performances de ce système d'endiguement et sur les venues d'eau qui pourraient se produire lorsque la crue viendrait à dépasser ces performances. Ainsi, pour l'organisation des secours dont il a la charge, le maire bénéficie d'un nouvel outil lui permettant de mieux exercer ses fonctions et d'anticiper les situations pouvant mettre en danger la population.

Considérant qu'en conséquence la gestion des systèmes d'endiguement impose une forte implication du gestionnaire. Ce dernier peut néanmoins être aidé par les acteurs locaux, notamment les communes, souvent anciens gestionnaires des ouvrages, ce qui motive l'établissement de la présente convention.

Monsieur Gil THOMAS présente le projet de convention notamment le partage des missions et les aspects financiers.

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** la convention de coordination et partage de missions pour la gestion des systèmes d'endiguement sur la Commune d'Abondance, à conclure avec cette dernière ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à la signer.

VI. Demande d'aides pour les actions B1-5C, B1-5D et B1-5L du contrat de rivières portant sur les travaux de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine

Monsieur Gil THOMAS, Vice-Président du SIAC, rapporteur, rappelle à l'assemblée que,

Vu le Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est Lémanique signé le 19 septembre 2017 par l'ensemble des partenaires,

Vu l'avenant au Contrat de Rivières validé par la délibération D2_JANV20 du 30 janvier 2020, et signé le 9 juillet 2020,

Vu la délibération 2023-136 du 5 septembre 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Chablais approuvant le transfert de la compétence GEMAPI au SIAC,

Vu la délibération D25_OCT23 du 5 octobre 2023 du SIAC approuvant le transfert à la carte de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes du Haut Chablais à effet du 01/01/2024,

Vu la délibération D26_JUIN2025 du 11 juin 2025 du SIAC portant sur la demande d'aides pour les travaux de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine,

Considérant les actions ci-dessous, retenues pour être inscrites au programme du contrat de rivières des Dranses et l'Est lémanique :

- fiche action B1-5C portant sur la restauration hydro-morphologique et écologique de la Dranse de Morzine à Montriond (Les Dérêches),
- fiche action B1-5D portant sur la restauration hydro-morphologique et écologique de la Dranse de Morzine Vernay-Bron,
- fiche action B1-5L portant sur la restauration hydro-morphologique et écologique de la Dranse de Morzine à La Vignette.

Considérant que ces fiches actions sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,

Considérant les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre engagés,

Considérant les marchés de travaux envisagés, tel qu'ils résultent de l'appel d'offres,

Le montant total de l'opération est estimé à 1 970 000 €HT (études et travaux sur l'ensemble des secteurs), soit 2 364 000 €TTC.

Le SIAC renouvelle sa demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, selon le plan de financement mis à jour ci-dessous,

Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement					
		AE RM&C		CD74		CCHC	
		%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
Restauration hydromorphologique Dranse de Morzine sur trois secteurs	1 970 000 €	51%	1 001 364 €	29%	574 636 €	20%	394 000 €

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les financements auprès des partenaires, notamment à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour la mise en œuvre de l'action décrite ci-dessus, et à signer au nom et pour le compte du SIAC, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la présente délibération remplace la précédente délibération n° D26_JUIN2025 du 11 juin 2025.

VII. Approbation d'une convention avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) pour l'échange de données relatives à l'étude des besoins en eau à usage agricole sur le bassin versant des Dranses et du sud Est lémanique

Monsieur Gil THOMAS, Vice-Président en charge de la GEMAPI et coordination du bassin versant, rapporteur, donne lecture du projet de convention dont la durée est prévue jusqu'au 31 décembre 2025 (durée de l'étude : 3 mois). La présente convention répond aux ambitions communes de partenariat pour l'amélioration des connaissances de la ressource en eau à l'échelle du territoire du bassin versant des Dranses et du sud Est lémanique.

Contexte :

Sur le plan national, la tension générale sur la ressource en eau s'est traduite en 2011 par un plan d'adaptation de la gestion de l'eau en agriculture a été mis en place par le ministre en charge de l'écologie et le ministre en charge de l'agriculture. Les Assises de l'eau ont suivi en 2018. Le Varenne de l'eau et du changement climatique s'est conclu en 2022, et a été suivi en 2023 par l'annonce du plan eau par le gouvernement.

Dans ce contexte national et local, la Chambre d'Agriculture a souhaité être un acteur à part entière de la gestion de l'eau, pour répondre aux attentes des gestionnaires de l'eau sur les bassins versants et au plan départemental et pour représenter les intérêts de l'agriculture dans les instances de partage de la ressource.

Dans cet objectif, il est nécessaire de disposer d'une connaissance suffisante de la consommation en eau de l'activité agricole savoyarde. En premier lieu, les consommations en eau par poste de consommation dans les conditions réelles des exploitations agricoles des Savoie. Dans le cadre du financement par le conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du programme « Fonds Agricoles et Fonds Forestiers », la CASMB s'est engagée à réaliser des études d'évaluation des besoins en eau à usage agricole sur quatre territoires en 2025 dont celui du territoire des Dranses.

Par la présente convention, la CCHC, la CCPEVA et le SIAC s'engagent à :

- Mettre à disposition de la Chambre d'agriculture les données (couche SIG) et les documents nécessaires à la réalisation des actions décrites dans la présente convention, ainsi que la logistique nécessaire à la tenue de réunions ;
- Informer les agents concernés par la convention, de sa réalisation et de leur éventuelle mobilisation ;
- Informer la Chambre d'agriculture d'éventuelles décisions impactant le déroulement ou la finalité des actions.

La Chambre d'agriculture s'engage à :

- Mobiliser les moyens humains nécessaires pour la réalisation des actions décrites ;
- Informer régulièrement le partenaire de l'avancée des actions ;
- Réaliser l'étude selon la méthodologie présentée dans cette convention ;
- Fournir les livrables prévus pour les actions dont elle est en charge ;
- Transmettre le livrable à l'issue de la réalisation des actions ;
- Contribuer financièrement aux actions l'étude comme convenu à l'Article 4.

Planning prévisionnel :

Taches	Date
Définition du périmètre de l'étude et des sous-zonages	Octobre 2025
Etude des besoins en eau à usage agricole sur le périmètre défini	Octobre - Novembre
Restitution de l'étude	Décembre 2025

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** cette convention de partenariat pour l'étude d'évaluation des besoins agricoles en eau sur le territoire
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention.

M. Gérard COLOMER demande que les résultats de l'étude soient communiqués au SIAC.

Préambule :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), créé le 25 avril 2003, a pour compétence la conception, le pilotage et la coordination des actions tendant à l'aménagement et au développement du Chablais. Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été arrêté par le Préfet le 18 septembre 2003. Le SCoT du Chablais a été approuvé le 30 janvier 2020.

Ce document a pour objectif de permettre aux communes du Chablais de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements, des déplacements et de l'environnement.

Objet :

Le SIAC est consulté dans le cadre de la modification de droit commun n°3 du PLUi-H de la CCHC afin de faire part à la communauté de communes des éventuelles observations vis-à-vis du SCoT du Chablais.

Monsieur Déage, Vice-Président du SIAC, expose :

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

Vu la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2003 fixant le périmètre du SCoT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIAC du 30 janvier 2020 approuvant le SCoT du Chablais,

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 août 2020 donnant délégation au Bureau Syndical pour les avis sur les PLU.

Vu le PLUi-H de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, approuvé le 13 septembre 2022 et modifié après recours gracieux de l'Etat le 28 mars 2023,

Vu la délibération n°2023-187 de la Communauté de Communes du Haut-Chablais prescrivant la modification de droit commun n°3 du PLUi-H en date du 14 novembre 2023,

Vu le dossier de modification de droit commun n°3 du PLU du PLUi-H de la CCHC, reçu au SIAC le 26 septembre 2025,

Considérant que le projet de modification n°3 du PLUi-H de la CCHC a pour objectif de simplifier et clarifier le règlement écrit du PLUi-H, d'adapter certaines dispositions aux évolutions réglementaires récentes et de faciliter la mise en œuvre pratique des règles d'urbanisme ;

Considérant que le règlement écrit a été enrichi et précisé, notamment pour les définitions, acronymes, servitudes d'utilité publique, comme par exemple la notion de volumes, annexes, extensions, implantations et rénovations ou l'ajout d'acronymes comme le SRADDET ou l'ALDA, ceci afin d'éviter les interprétations divergentes et de renforcer la compréhension des règles ;

Considérant qu'a été effectué une renumérotation des articles et emplacements réservés, une suppression de l'emplacement réservé S9 sur la commune de Morzine, et une mise à jour de la réglementation applicable aux cours d'eau ;

Considérant que le règlement a été restructuré afin de regrouper les dispositions identiques, clarifier les règles relatives aux destinations et sous-destinations, aux implantations, hauteurs, volumétrie et surfaces de plancher, et adapter les règles aux spécificités de certaines communes (notamment diminution de la hauteur maximale des constructions à Les Gets, ajustements pour déblais/remblais et stationnement) ;

Considérant que certaines erreurs matérielles ont été corrigées, notamment la renumérotation des articles et la mise en cohérence des prescriptions entre les zones ;

Considérant que les modifications apportées n'affectent pas l'économie générale du PLUi-H et ne réduisent ni les espaces boisés classés, ni les zones agricoles ou naturelles ;

Considérant que l'analyse technique montre que ces évolutions sont cohérentes avec les orientations du SCoT du Chablais, notamment en matière de préservation des espaces naturels et agricoles, de qualité paysagère, de mixité fonctionnelle et sociale et de prévention des risques ;

Considérant ainsi que la modification de droit commun n°3 du PLUi-H de la CCHC est de nature technique et organisationnelle, visant à clarifier les prescriptions existantes, que cette modification ne remet pas en cause les principes structurants du PLUi-H et respecte les orientations du SCoT du Chablais ;

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents, dans la limite de ses compétences, émet en conséquence un avis favorable sur le projet de modification de droit commun n° 3 du PLUi-H de la CCHC.

IX. Approbation d'une convention cadre avec le CDG 74

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du Bureau que :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose des missions facultatives
Considérant que des prestations diverses pourraient être nécessaires au SIAC dont notamment un diagnostic organisationnel et de fonctionnement,

Madame la Présidente, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services du Syndicat, de se donner la faculté de recourir à ces prestations facultatives selon les tarifs du CDG 74 en vigueur.

Madame la Présidente présente le contenu de la convention cadre dont la durée est de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** la convention cadre « renforts et accompagnements spécifiques » à conclure avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
- **AUTORISE** Mme la Présidente du SIAC à signer cette convention.

X. Modification du tableau des effectifs

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, propose de faire évoluer le cadre d'emploi du poste de géomaticienne du SIAC, poste de catégorie B : technicien territorial.

Ce poste est actuellement pourvu par un agent titulaire du grade de Technicien principal de 2^{ème} classe qui peut prétendre à l'avancement au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe compte tenu de son déroulement de carrière, en catégorie B. Cette évolution s'inscrit en cohérence avec l'évolution des missions et les responsabilités attachées à ce poste et motivent donc ce changement de grade au sein du cadre d'emploi (évaluation à 6 ans du SCoT – consommation foncière, cartographie).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant l'évolution des missions et responsabilités attachées à ce poste qui motivent cette évolution du grade au sein du cadre d'emploi d'adjoint administratif qui reste inchangé,

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **FAIT EVOLUER** le cadre d'emploi du poste de géomaticienne au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessous, suite à cette modification.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	TEMPS TRAVAIL	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
DGS	DGS	1	35h	-Directeur
Attaché	Attaché principal	1	35h	
Attaché	Attaché	4	35h	- Responsable du pôle politiques contractuelles - Chargée de mission marketing touristique Geoparc - Médiatrice scientifique Geoparc actions pédagogiques - Urbaniste en animation territoriale et observation
Ingénieur	Ingénieur Principal	2	35 h	- Responsable du pôle Geoparc Chablais - Directeur Technique GEMAPI

Ingénieur	Ingénieur	4	35h	- Chargé des programmes et projets de gestion, de restauration et de valorisation des cours d'eau et zones humides - Chargé des ouvrages de protection et des projets structurants - Chargé de mission filière bois/forêt - Chargé de coordination du bassin versant des Dranses et Est lémanique
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	35 h	Responsable comptable - RH
Rédacteur	Rédacteur	1	35h	- Responsable du pôle Dynamiques Territoriales
Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	35 h	- géomaticienne (au 01/11/2025)
Technicien	Technicien Principal 2ème classe	2	35h	- Chargé de communication - géomaticienne (jusqu'au 31/10/2025)
Technicien	Technicien	1	35h	- Technicien de rivières
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	35 h	-Secrétariat / accueil / service des assemblées / assistante commande publique
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	28 h	Comptabilité, foncier et secrétariat du service GEMAPI

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** la convention cadre « renforts et accompagnements spécifiques » à conclure avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
- **AUTORISE** Mme la Présidente du SIAC à signer cette convention.

XI. Réponse à l'appel à projet du LEADER du Nord des Alpes « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable »

Vu l'Appels A Projets « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable » (Référence PDA : 501-AURAGAL008-FA4-AAP1), publié par le LEADER du Nord des Alpes le 01/08/2025 et qui s'achève le 31/10/2025

Madame Marie-Pierre BERTHIER, vice-présidente du SIAC en charge du Géoparc mondial UNESCO du Chablais, expose à l'assemblée le projet de coopération entre le Géoparc mondial UNESCO du Chablais (France), porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et intégré au GAL Nord des Alpes, et le Géoparc mondial UNESCO Platåbergens (Suède), porté par la municipalité de Skara, partie prenante de deux GAL - LEADER Nordvästra Skaraborg and LEADER Östra Skaraborg. Tous deux sont membres actifs des réseaux européen et mondial des Géoparcs UNESCO.

Ces territoires partagent un profil touristique fort et sont aujourd'hui confrontés à des enjeux communs :

- les effets croissants du changement climatique ;
- l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels ;
- les impacts sociaux et environnementaux qui en découlent.

Face à ces défis, les deux Géoparcs souhaitent accompagner la mise en place de pratiques durables au service de leurs destinations touristiques et de leur territoire.

L'enjeu de cette coopération entre le territoire suédois de Platåbergens et le Géoparc du Chablais est de capitaliser sur les expériences et expérimentations locales et conjointes afin de renforcer la durabilité des pratiques touristiques au sein de territoires caractérisés par la présence d'espaces naturels sensibles.

Cette démarche vise à favoriser l'apprentissage mutuel, à partager des méthodologies innovantes et à développer des outils communs contribuant à une gestion équilibrée des flux touristiques, au respect du patrimoine naturel et culturel, et à la valorisation des acteurs locaux dans une logique de tourisme responsable et participatif.

Madame Marie-Pierre BERTHIER présente alors de manière synthétique le programme d'actions conjointes et locales de ce projet de coopération.

Objectifs et actions communes :

- Élaborer des stratégies et des outils opérationnels en matière de tourisme durable, adaptés aux spécificités des deux destinations : le Géoparc du Chablais et le lac Hornboga.
- Concevoir un kit de sensibilisation pratique, comprenant des conseils clés en main et des lignes directrices, afin d'accompagner les acteurs et organisations touristiques des territoires labellisés Géoparc mondial UNESCO dans la mise en œuvre de pratiques durables.
- Développer et tester des ateliers et supports pédagogiques, favorisant l'évolution des comportements vers des pratiques touristiques responsables.
- Valoriser et intégrer les résultats du projet dans les documents stratégiques des territoires partenaires, afin d'assurer leur appropriation et leur inscription dans la durée.

Objectifs et actions locales :

- Élaborer une feuille de route collective à 3–5 ans avec un groupe pilote d'Offices de tourisme engagés dans la démarche RSE.
- Renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de tourisme durable et de communication responsable.
- Mettre en place des pratiques collectives et transférables, favorisant la coopération entre destinations et leur réplcation à l'échelle du GAL Nord des Alpes.
- Identifier des pratiques mutualisables et définir les pistes d'actions pour poursuivre l'intégration de pratiques de durabilité au sein du Géoparc et de ses destinations.
- Déployer des dispositifs de sensibilisation harmonisés et impactants, incluant contenus numériques, supports print et PLV, pour valoriser le label UNESCO, les richesses locales et promouvoir les bonnes pratiques auprès des habitants et visiteurs.
- Madame Marie-Pierre BERTHIER présente le budget pour mettre en œuvre ce programme d'actions pluriannuel 2026-2027

PROJET DE COOPÉRATION "Expérimenter et coopérer pour un tourisme plus responsable dans les Géoparc"				
Budget prévisionnel 2026 et 2027				
Nature des dépenses / prestations	Montant prévisionnel	Nature des recettes	Montant prévisionnel	%
Stratégies et outils en matière de tourisme durable				
Ateliers de professionnalisation autour la démarche RSE	2 250,00 €	Aides Publiques	54 754,86 €	80%
Elaboration d'une feuille de route RSE transférable	6 000,00 €			
Réunion de restitution auprès des OT du Géoparc et du GAL	1 500,00 €			
Ateliers de professionnalisation autour de la communication responsable	2 400,00 €	dont FEADER	43 803,89 €	64%
Stagiaire(s) "Enquête auprès de la population locale"	2 400,00 €	dont Autofinancement appelant du FEADER	10 950,97 €	16%
Conception de contenus digitaux de sensibilisation aux bons comportements	3 000,00 €	Autofinancement stricto sensu	13 688,72 €	20%
Conception, impression et installation de dispositif de promotion-sensibilisation dans le OT du territoire du Géoparc	6 500,00 €			
Coopération et gouvernance du projet				
Kick-off meeting (réunion de lancement) digital ou Karawanken-Karavanke Geopark lors du "EGN Spring meeting" 23 au 26 mars 2026	1 295,00 €			
Voyage d'études dans le Géoparc suédois (3 personnes) - Printemps 2027	1 000,00 €			
Séjour d'études dans le Géoparc du Chablais avec la délégation suédoise (6 personnes) - Automne 2026	3 680,00 €			
Co-conception de "boite à outils "pour un tourisme plus responsable dans les Géoparc européens	5 000,00 €			
Couts de traduction	1 653,60 €			
Coût de personnel chargée de mission tourisme (20% temps de travail chargée de mission tourisme Géoparc+frais de structure+frais déplacements)	24 743,78 €			
Coût de personnel Coordinatrice du Géoparc mondial UNESCO du Chablais (5% du temps de travail+frais de structure+frais déplacements)	4 021,20 €			
Bilan du projet (vidéo)	3 000,00 €			
TOTAL	68 443,58 €	TOTAL	68 443,58 €	100%

Considérant que le projet de coopération avec le Géoparc mondial UNESCO Platåbergens rentre dans le programme d'action du Géoparc du Chablais, **Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC décide :**

- **De répondre à l'appel à projet** « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable » pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2027 pour un montant prévisionnel de 68 443,58 € de dépenses.
- **De solliciter les subventions suivantes :**
 - L'Europe au titre du programme LEADER 2023-27 pour un montant de 43 803,89 € (64% du montant total) ;
 - D'assurer, en conséquence, une Contrepartie Publique Nationale, sous la forme d'un autofinancement à hauteur de 10 950,97 € (16% du montant total).
- **D'assurer, en conséquence, l'autofinancement** stricto sensu à hauteur de 13 688,72 € (20% du montant total).

Dans le cas où l'aide FEADER prévisionnelle, initialement présentée, engendrerait la nécessité administrative d'ajuster le montant de l'autofinancement sur ce projet, le Bureau du SIAC décide d'adapter systématiquement la prise en charge de cet autofinancement.

- **D'autoriser Madame la Présidente** à répondre à l'appel à projet (501-AURAGAL008-FA4-AAP1) du LEADER du Nord des Alpes en déposant ce projet de coopération et en signant toutes les pièces administratives et juridiques liées à ce dossier.

M. Gérard COLOMER demande comment les intercommunalités sont présentes dans cette démarche. Il est répondu que cela sera le cas via les offices du tourisme. M. Gérard COLOMER suggère d'intégrer les services développement durable des EPCI. Il est noté que l'on pousse à assementer les écogardes car la pédagogie et la prévention auprès du public ont leurs limites.

ADMINISTRATION GENERALE

XII. Information sur le projet de Modélisation d'Agroécosystèmes résilients pour Gérer les Invasifs dans un contexte de Changement Climatique (MAGICC)

L'Europe est le théâtre d'une forte érosion de la biodiversité. Les activités humaines en sont, pour une grande part, responsables : usage des terres, surexploitation des ressources (bois, énergie, eau, produits agricoles), pollution des eaux, des sols, de l'air, installation et développement d'Espèces exotiques envahissantes (EEE)....

Le territoire franco-suisse est particulièrement sujet aux attaques d'insectes exotiques envahissants, et la recherche de réponses alternatives aux produits phytopharmaceutiques (PPh) se multiplie. Parallèlement, des plans d'action de lutte contre les Espèces Exotiques Végétales Envahissantes augmentent mais se heurtent à de nombreuses difficultés.

Objectifs du projet : Faire de l'espace transfrontalier un territoire d'excellence en matière de connaissance, de partage, de pédagogie et d'expérimentation dans le domaine de la lutte contre les EEE dans un contexte de changement climatique.

Pour cela, il s'agira de :

- compléter la connaissance scientifique transfrontalière relative aux EEE = présence sur le territoire, biologie des espèces, réseaux trophiques, déplacements dans l'agroécosystème en place, réseaux écologiques, appétences (push – pull), impact du changement climatique
- réduire l'emploi de PPh et leurs impacts sur la santé humaine, l'environnement et la production d'aliments, appliquer et développer des propositions de lutte contre les Organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD), notamment les insectes à partir de Solutions fondées sur la nature (SFN)
- faciliter l'émergence de solutions visant à améliorer le traitement des Espèces Exotiques Végétales Envahissantes (EEVE)

- porter à connaissance la problématique des EEE et de leurs incidences multiples auprès des pouvoirs publics (collectivités, services de l'état, chambres d'agriculture), des socio-professionnels et des populations locales

Le SIAC est sollicité pour participer au partenariat pour intervenir sur les 2 derniers points.

Une présentation plus détaillée est faite en séance avec le plan de financement et la suite de la procédure si validation.

M. Jo DEAGE illustre la problématique par la présence d'un insecte qui est surveillée à la déchetterie de Douvaine sur les déchets verts provenant notamment de Suisse. Mme la Présidente se questionne sur l'insertion dans les effectifs du SIAC. Un poste temporaire en contrat de projet serait créé : pour un mi-temps sur le PAEC, en remplacement d'une externalisation coûteuse, et pour ce projet pour l'autre mi-temps. En moyenne, le poste serait subventionné à 75 %. Les calendriers des deux actions sont assez concomitants pour une durée totale de 2,5 ans. M. Gil THOMAS souligne que la structuration de la filière de traitement des Espèces Exotiques Envahissantes (végétales) est intéressante pour le territoire (besoin important). M. Christophe ARMINJON indique que le four du STOC se plaint d'un manque d'humidité dans les déchets à incinérer. Il relève également la problématique de la moule QUAGGA. Il conviendrait d'informer l'ARS de cette démarche et rappelle que THONON AGGLO porte un contrat local de santé. Mme la Présidente suggère de contacter l'INRAE et rappelle la question des cyanobactéries. Un accord de principe est donné par le Bureau Syndical pour continuer à travailler sur ce projet. Les EPCI seront saisis pour un accord exprès sur ce projet INTERREG conformément aux statuts du SIAC.

ADMINISTRATION GENERALE

XIII. Ordre du jour du Comité Syndical du 6 novembre 2025

Ordre du jour prévisionnel :

Partie délibérative :

Compétences générales :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2026,
- Mise à jour des participations aux mutuelles prévoyance et santé
- Avenant marché espaces muséographiques lot n°3 (à confirmer) - voir si besoin CAO avant (si + 5 % de hausse)

Partie informative :

Pôle Politiques contractuelles :

- Coopération LEADER

XIV. Ordre du jour de la conférence des élus du Chablais

Ce point est présenté en séance. *Les thématiques des interventions et les intervenants potentiels à contacter sont définis : rapport d'activités 2024, Bilan à 6 ans du SCoT, Mise en œuvre du Plan Paysage. Pour l'organisation, il est fait le choix de la sobriété.*

GEOPARC

XV. Note d'information Géoparc : bilan de l'année scolaire et participation aux fouilles archéologique de Rives

Les notes jointes en annexe au présent compte rendu sont présentées en séance.

XVI. Retour sur la commission Géoparc

La note jointe en annexe au présent compte rendu est présentée en séance.

XVII. Agenda

Les dates du début d'année 2026 sont fixées en séance.

2025		
Conférence des Maires	Samedi 29 novembre matin	Salle « Espaces Horizons Lémaniques » à St Gingolph
Bureau	Mercredi 3 décembre 9h30	SIAC
Comité	Jeudi 18 décembre à 18h	Espace Tully
2026		
Bureau	Mercredi 28 janvier 9h30	SIAC
Comité	Jeudi 26 février 18h	Espace Tully

XVIII. Questions diverses



Ce compte-rendu est validé par Mme Marie-Pierre BERTHIER, Vice-présidente du SIAC et secrétaire de séance, avec accord pour diffusion

Le Secrétaire de séance,

Marie-Pierre BERTHIER

A la suite de la validation du secrétaire de séance, ce compte-rendu est validé par Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC avec accord pour diffusion.

La Présidente,

Géraldine PFLIEGER

BUREAU DU SIAC 15/10/2025

NOTE D'INFORMATION DU GÉOPARC

Bilan-des sorties scolaires du Géoparc 2024/25

- Sur l'année **2024-2025, 5 868 élèves** (de l'école primaire au lycée) ont participé à une activité scolaire conduite par les médiateurs du Géoparc. Un chiffre en augmentation par rapport à l'an dernier 5436 élèves en 2023-2024.

-

Origine géographique des groupes scolaires	%
Haute Savoie (hors Chablais)	55%
Chablais	28% (38% 2023/4)
Other	17%

- Le nombre de sorties scolaires (environ 100 sorties) proposées directement par les trois EPCI et, intégralement prises en charge ou presque (y compris le transport), est en forte augmentation. Ces sorties sont souvent encadrées par les médiateurs du Géoparc, qui diffusent ainsi, par une procédure indirecte, les savoirs transmis par le Géoparc. Cependant, ces sorties ne sont pas comptabilisées dans le bilan du Géoparc, même si elles remplissent l'objectif pédagogique de transfert des connaissances.

Ancien prieuré de Montjoux dit « château de Rives » à Thonon-les-Bains

Demande de participation financière dans le projet de chantier-école d'archéologie médiévale de l'université Savoie Mont Blanc (2026)

Depuis 2021, l'université Savoie Mont Blanc organise chaque année un ou plusieurs chantiers d'archéologie médiévale et moderne, permettant aux étudiants de la Licence d'Histoire de se former à l'archéologie de terrain, en complément des cours proposés au sein du parcours *Archéologie, Histoire de l'art, Patrimoine*.

Entre 2021 et 2025, Sidonie Bochaton a dirigé, pour l'USMB, le chantier-école de l'Abbaye d'Entremont à Glières-Val de Borne. Une centaine d'étudiantes et d'étudiants, venant de diverses universités ((Grenoble, Genève, Clermont-Ferrand, Toulouse) se sont initiés à l'archéologie.

En collaboration avec la commune de Thonon-les-Bains, c'est le site de l'ancien prieuré de Montjoux dit « château de Rives », au port de Thonon, qui a été choisi pour accueillir le futur chantier-école de l'université Savoie Mont Blanc, en amont des travaux d'aménagement du site pour accueillir le futur musée de ville.

Face à la suppression de toute aide publique par la DRAC, un soutien financier a été demandé au Géoparc. Compte tenu de l'intérêt archéologique de ce site pour le territoire, une participation financière qui s'élève à 300 € sera incorporée dans l'annexe de la convention de recherche, établie avec l'Université de Savoie.

Commission du Géoparc

La Commission du Géoparc s'est réunie vendredi 3 octobre à Vailly. Lors de la réunion, le plan d'actions 2026 du Géoparc a été présenté et discuté. Ce document, validé par la Commission, se trouve en pièce jointe.

Prochaines réunions

- 16/10 Rencontre des partenaires du Géoparc, Château de Ripaille
- 03/11 Présentation des Géoparcs mondiaux UNESCO de France au Sénat



NOTE D'INFORMATION : ACTIONS SCOLAIRES DU GÉOPARC

BILAN DE L'ANNEE 2024-2025

Actions scolaires générales du Géoparc

- **5 868 élèves*** (de l'école primaire au lycée) ont participé à une activité scolaire du Géoparc du Chablais, conduite par les médiateurs officiels. Un chiffre en augmentation par rapport à l'an dernier (5436 élèves en 2023-2024).
- La majorité des élèves participants était originaire de la Haute-Savoie (~55% contre 52,5% en 2023-2024), tandis que la part des élèves venant du Chablais a diminué (28% contre 38% DE QUOI ??? en 2023-2024). Les élèves provenant d'autres départements ont augmenté (~17% contre 9,5% en 2023-2024), reflétant un élargissement du bassin de participation par rapport aux années précédentes. Une majorité des élèves extérieurs à la Haute-Savoie provient du canton de Genève.

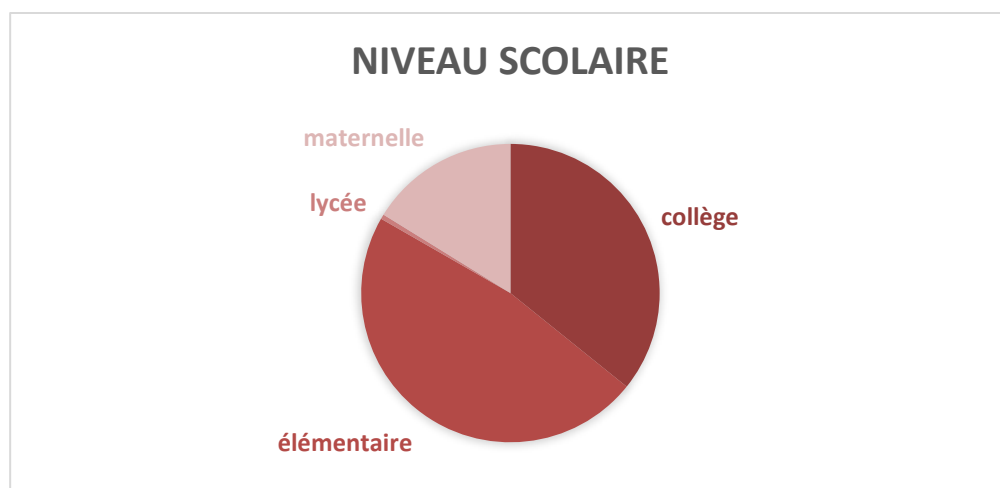
**élèves comptés individuellement et sous réserve de la transmission de toutes les informations. Les universitaires ou les jeunes présent sur un temps loisir ne sont pas comptabilisés.*

Elèves en provenance...	2024-25	2023-24	2022-23
- Du Chablais	28% (1624 élèves)	38% (2066 élèves)	54% (3673 élèves)
- De la Haute-Savoie	55% (3234 élèves)	52.5% (2852 élèves)	39% (2939 élèves)
- D'autres départements	17% (1010 élèves)	9.5% (517 élèves)	7% (590 élèves)

Note : Le nombre de sorties scolaires (100 sorties) proposées directement par les trois EPCI et intégralement prises en charge ou presque (y compris le transport), est en forte augmentation. Ces sorties sont souvent encadrées par les médiateurs officiels du Géoparc, qui diffusent ainsi, par une procédure différente, les savoirs transmis par le Géoparc. Cependant, ces sorties ne sont pas comptabilisées dans le bilan du Géoparc même si elles remplissent l'objectif pédagogique de transfert des connaissances.

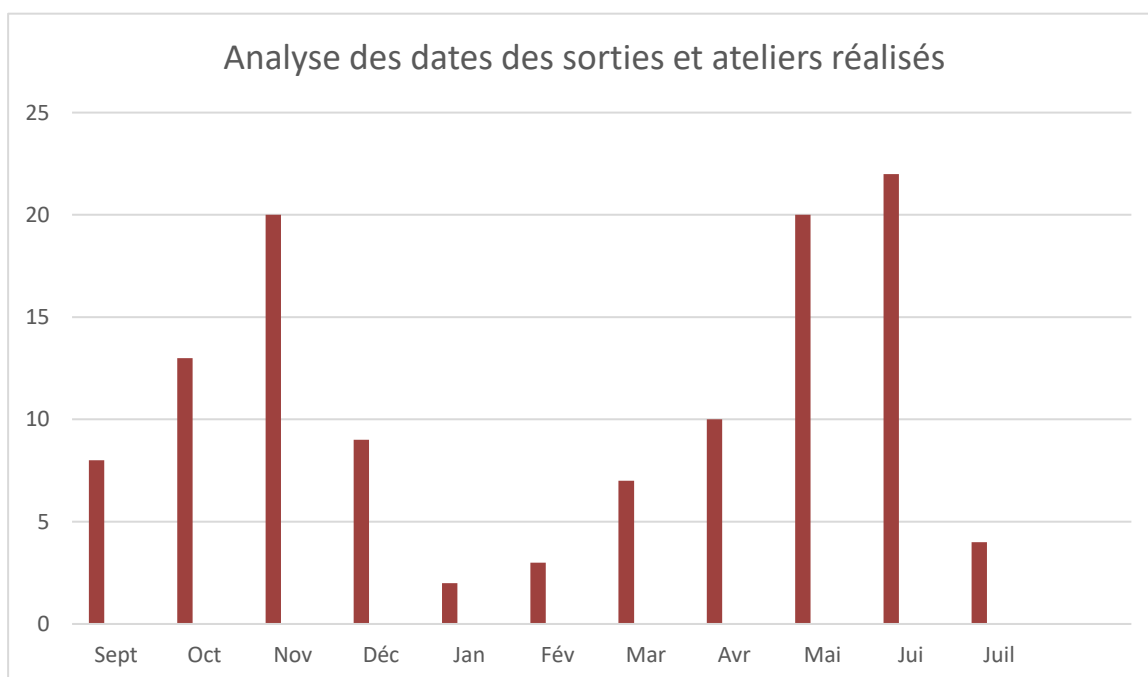
Analyse des réservations par type d'établissement

- Les écoles élémentaires (CP-CM2) représentent la majorité des participants (2788 élèves, ~47%), illustrant un fort engagement des établissements primaire et élémentaire dans le programme. La présence également des écoles maternelles est notable (950 élèves, ~16%), de même que celle des collèges (2100 élèves, ~35 %). Les lycéens restent très minoritaires (30 élèves, ~2 %).



Analyse des dates des sorties pédagogiques

- En ce qui concerne la répartition mensuelle des sorties réalisées par le Géoparc, on observe un pic distinct en mai et en juin, correspondant aux mois les plus actifs, ainsi qu’une concentration en novembre (après les vacances scolaires de Toussaint), légèrement inférieure à celle de juin. Les autres mois présentent un nombre de sorties et d’ateliers plus modéré, illustrant une saisonnalité marquée de l’activité pédagogique, concentrée au printemps.



Les activités scolaires les plus demandées

Classement	Nom d’animation	Type d’activité	Niveau scolaire
1	La préhistoire en Haute-Savoie	Atelier pratique	Primaire - Collège
2	De la traite jusqu’à l’assiette	Visite et atelier pratique	Primaire
3	Ressources et risques dans la forêt « ivre »	Sortie sur site	Collège

Plan d'Actions

Géoparc mondial UNESCO 2026

Thématique 2026 : L'année internationale du pastoralisme & les produits du terroir

1.0 10% Marge pour les actions imprévues		
/	Tout domaine	Sollicitations imprévues et opportunités, 10% du temps du travail
2.0 Pédagogie		
	Catalogue pédagogique	Finalisation du nouveau catalogue, mise en page, impression. Distribution du catalogue pédagogique 2026-28 (Pâques 2026)
	Sorties scolaires	Gérer des réservations des sorties scolaires. Gérer des enquêtes de satisfaction des enseignants à la suite de chacune des sorties encadrées par les médiateurs. Réalisation du bilan annuel des actions scolaires 2025/26.
	Classes de lac	L'intégration du Géoparc dans l'offre pédagogique pour faire connaître et comprendre le Léman
	Gestion du plateforme PassCulture – Financements Géoparc	Financement des sorties scolaires du Géoparc
	Projets pédagogiques bilatéraux	A poursuivre. Ecole primaire Excenevex. Lycée la Versoie Thonon.
	Inspecteurs d'éducation nationale	Impulser des réunions avec les 3 circonscriptions des écoles primaires du Chablais
	EducAlpes	Participer dans le réseau d'éducation à l'environnement des Alpes
	La Montagne des Juniors	Poursuivre les actions en commun.
	Adopte un fleuve	Avancer dans le projet « Léman », aires éducatives, OFB + EPCI.
	Sorties sur le terrain pour les étudiants d'enseignement supérieur	Géomorphologie, ménagement territorial, tourisme, développement durable...
	Participation aux festivals des sciences de Thonon et d'Evian	Animation à préparer en fonction de la demande et des thématiques
	Formation des enseignants	Continuation de l'échange initié lors de la formation l'EGU. En fonction des demandes
	Nouveaux outils et dispositifs	Faire appel aux partenaires pour de nouvelles thématiques / Réaliser de nouveaux dispositifs ou animations en fonction de besoin.

3.0 Recherche et préservation		
	Continuer d'améliorer la base de données du Géoparc (inventaire des géosites) + visualisation des données sur QGIS	Continuation du travail en cours : Validation des périmètres, ajoute d'informations manquant. Réalisation d'un format de web visualisation externe.
	Animation du Conseil scientifique	2 réunions par an
	ORCHAMP	Par d'action prévue en 2026. Observatoire en cours. Participation à la réunion de la Zone Atelier Alpes.
	Avancement de l'APPG de l'éboulis froid de la Baume	Accompagner la commune pour la mise en place de l'APPG en appuyant sur le rapport scientifique de l'Université de Lausanne
	Etude de la Baie de Coudrée et les dunes à Sciez et Excenevex	Piloté par l'Université de Genève
	Mise en place d'une démarche participative	A définir par les membres du Conseil scientifique
	Participation aux COPIL des zones Natura 2000	Veille des actions dans le Chablais et apport de la dimension « géopatrimoine ». Renouvellement des « DOCOB » et des plans de gestion
	Coordination des projets détaillés dans l'annexe de la convention avec l'USMB	Des projets identifiés par les membres du Conseil scientifique Exemples : Stratégie lac / Karst / Sols à Bise / Lacs de montagne
	Stratégie Lac pilotée par le préfet	Participation aux collèges des élus et des usagers. Collaboration aux recherches sur le fonctionnement du Léman.
	Collaboration SAP 2030 avec le MNHN de Paris	En fonction de l'avancement du sujet. Participation PAT 74.
4.0 Développement durable		
	Formation continue	1. Formation VigieTerre (2h en visio) – recensement des carrières des communes. 2. 1 journée de formation EGU Pédagogie SVT (29/04) 3. 1 formation avec le PARN sur les risques naturels (22/04)
	Formation initiale	10 jours de formation pour de nouveaux médiateurs – en fonction de la demande
	Coopération LEADER : Tourisme Durable	Gestion du projet de coopération avec un Géoparc suédois : accompagnement d'une démarche RSE avec un groupe pilote d'offices de tourisme ; séjour d'échanges d'expériences en Suède
	Réseaux des partenaires du Géoparc	Suivi et développement de partenariats : ajout d'un volet « restaurants » Organisation de journées d'échanges et découvertes Assurer la diffusion du kit de communication du Géoparc (relais promotionnel)

	Réseau des médiateurs du Géoparc	Assurer le lien avec l'association Téthys (suivi administratif, promotion) Organisation de formations continues et suivi de la participation des membres Assurer la bonne représentation du Géoparc au sein de leur activité (usage du kit de com)
5.0 Tourisme		
	Espaces muséographiques des EPCI	- Contribution à la maîtrise d'œuvre - Contribution aux contenus - Derniers inaugurations printemps 2026
	Supports de promotion	Mise à jour de la carte, site web avec les espaces muséographiques Réimpression des cartes et livrets selon stocks restants
	Gestion de l'information touristique et pédagogique sur APIDAE	Assurer la saisie et la mise à jour des informations concernant les offres du Géoparc
	Semaines des Géoparc européens Du 26 mai au 6 juin	Refonte de l'identité graphique de l'événement Programmation de sorties, découvertes, animations en collaborations avec les médiateurs, sites de visite partenaires et bibliothèques
	Renouvellement des géosites aménagés	Finalisation du diagnostic ; validation du portage financier et technique et lancement du programme de renouvellement des panneaux (continues, graphisme)
	Semaines de développement durable & Fête de la science, 14 jours en octobre	Nouvelle programmation à anticiper pour les semaines de développement durable. En partenariat avec la ville d'Evian. Fête de la Science à réfléchir la participation / le programme. Note : A programmer en adéquation avec les deux journées internationales : 06/10 la géodiversité, 13/10 réduction des risques naturels Note : Le summit Evian 11/2026 « Eau »
	Les mardis du Géoparc, été	Renouvellement de l'opération en partenariat avec chacune des EPCI et focus Léman
	Exposition grande format ville d'Evian	12 panneaux d'exposition extérieur pour installation décembre 2026 (6 FR/6 AN)
	Goodies du Géoparc	Crayon à papier / Gourde / Stylo ? (Actuellement en stock : des tours de cou)
6.0 Coopération (nationale et internationale)		
	Participation aux réunions professionnelles des réseaux des Géoparc	Congrès des Géoparc européens UNESCO (octobre) Réunion (AG) du Comité national des Géoparc de France Deux réunions du Réseau des Géoparc européens (EGN) : 1 en présentiel, Karavanke - Karawanken UGGp Autriche-Slovenie (mars), 1 en distanciel (octobre)
	Congrès EGN	Saimaa UGGp, Finland (septembre)

	Rapport d'activité pour le GGN	Document synthétique des actions 2025
	Participation aux Journées internationales	Préparation de communications ou d'actions lors des Journées de la Terre // de la géodiversité // des risques naturels etc.
	Production d'articles pour l'EGN	- La newsletter trimestrielle - Le magazine annuel
	Production des articles, rapports et supports à la demande de l'EGN, GGN et l'UNESCO	A voir avec la vice-présidente en charge du Géoparc en fonction des demandes
7.0 Risques naturels, changement climatique, ressources non renouvelables		
	Sensibilisation du territoire (Risques, climat)	Avancements BRGM de la micro-zonage de Thonon – Annemasse ? Actions CCPEVA (Territoire Engagé Transition Ecologique) ?
	Ciné débat (climat)	La projection d'un film d'une expédition arctique à la voile. Projet scolaire - sur le thème de l'environnement et sa préservation.
	AMI BIO'DIV Life	Transversalité SIAC : partage des connaissances sur le sol
8.0 Communication		
	Visibilité	A poursuivre activement : relations avec la population locale, relations avec les EPCI.
	Newsletter du Géoparc	2 parutions / an - Préparation de la newsletter - Articles pour le site web
	Réseaux sociaux	Publications régulières FB Publications régulières Instagram Budget pour des <i>boosts</i> des post FB
	Communication externe	- Spots Radio+ réguliers - Renouvellement de la stratégie avec la presse - Participation aux dossiers et accueils presse organisés par les OT, l'Agence Départementale
	Communication institutionnelle du SIAC	Contribution à la newsletter du SIAC Les communiqués de presse Autres participations en fonction de la demande
	Utilisation du nouveau logo UNESCO	Progressivement utiliser le nouveau logo UNESCO sur tous les supports de communication du Géoparc, y compris les mobiliers des géosites
	Publicité	Double page voire 3 pages dans la brochure Visites en Chablais avec l'ajout des espaces muséographiques ? Publireportage presse.

9.0 Coordination		
	Direction du service Géoparc	Evaluer l'avancement du pole contre les objectives de la stratégie 2026. Réalisation du bilan d'activité de l'année 2025. Gérer la préparation de la stratégie 2027.
	Animation de la Commission du Géoparc	Tous les 2 mois
	Coordination et coopération avec les services techniques des EPCI	- Les espaces protégés (Natura 2000, ENS, grand sites...). - Les services de l'environnement et des sentiers pour les infrastructures du Géoparc - Les services pédagogiques pour les projets des EPCI - Les services culturels
	Relationnel avec les divers partenaires externes	La Turbine (CCSTI), MNHN, BRGM, RTM, IRMA, MAL, CPIE, ASTERS, CRPG (St Etienne)
	Développement des compétences professionnelles	- Rencontres Géole (Société géologiques de France) ou autre rencontre scientifique ou de communication scientifique - Rencontre d'ATD - EGU
	Stagiaire Géoparc M2	Accueil d'un stagiaire en lien avec les missions 2026.